

DECISION N° 2025-10

OBJET : Marché SID25B – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique AZALYS et pour le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre – Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre réunie en date du 06 mai 2025 à 18h00 ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT la nécessité de confier à un opérateur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique AZALYS et le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre ;

CONSIDERANT que la procédure est menée en procédure formalisée et plus particulièrement en appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la société SAGE ENGINEERING SAS présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20250624-2025-10-AR
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

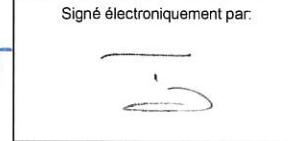
DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la réalisation de la prestation d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique AZALYS et pour le choix du futur mode de gestion et sa mise en œuvre à la société :

SAGE ENGINEERING SAS
Bureaux Flottants « Filomène », 45 quai Charles Pasqua
92300 LEVALLOIS PERRET
(Siret 490 018 553 000 27)

Pour un montant global et forfaitaire de 264 325,00 € HT soit 317 190,00 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/06/25
Transmis en Préfecture et affiché le 24/06/25



François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal